

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 30 juin 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORE - Gérard BRAMOULLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI - Eric DIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EMP 004-366/16/BM

■ Attribution d'une subvention pour l'année 2016 à l'Association Martigues Association Intermédiaire

MET 16/746/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière d'emploi-formation-insertion, la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, fusionnée au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence depuis le 1^{er} Janvier 2016, a souhaité établir des relations, avec les acteurs associatifs, dont l'activité est d'accompagner dans la recherche d'un emploi pérenne sur le territoire de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre les-Remparts, les demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minimas sociaux, sans qualification ou avec une petite expérience au moyen de missions épisodiques de types services ponctuels à la personne : ménage ,bricolage, jardinage.

Conformément à l'article L.5218-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « sans préjudice de l'article L.5217-2, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence exerce les compétences qui étaient, à la date de sa création, transférées par les communes membres aux établissements publics de coopération intercommunale fusionnés en vertu du I de l'article L.5218-1 du présent Code ». Par conséquent, il appartient désormais à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de se prononcer sur le soutien accordé à cette association.

Dans ce cadre, afin de permettre à l'association Martigues Association Intermédiaire de poursuivre ses missions, il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 7 000 euros au titre de l'exercice 2016.

Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 24 juin 2016.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 7 000 euros à l'association Martigues Association Intermédiaire au titre de l'exercice 2016.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016 de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Nature 6745-Fonction 65.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Emploi, Insertion
Economie sociale et solidaire

Martial ALVAREZ

**Signé le 30 Juin 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 5 Juillet 2016**